

Rallye National de Saint Leu
 22, 23 et 24 mars 2024

Document N° :

1 - 3

DECISION N° 1

aux concurrents n° 17 18 19 20

Du Collège des Commissaires Sportifs

Suite à la sortie de route du concurrent n° 16 dans l'ES1, il est attribué un temps forfaitaire de 8'06'45 aux concurrents suivants : 17 18 19 et 20

Le Président du Collège Béatrice TRICARD 25363/1912	Membre du Collège Jean-Francois HOARAU 19450 / 1912	Membre du Collège Christian ALBANY 13792 / 1905
		

Remis :

aux concurrents n° 17 18 19 20

Date

23/03/24

Heure

22h20

Date

23/03/24

Heure

22h58

Affiché le :

à